

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 AVRIL 2019**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mmes MOTTIN, PHILIPPE, Mrs FURDYNA, ARBON, Mmes BERLIOZ, GRUNY, Mrs CALIGNY, BRIARD, Mme LEBATARD.

Absents excusés : Mmes GODARD, CHEVALIER, LEGOUPIL, Mrs COURSAN, LAHAYE, FLEURY, LEROUX, MADELAINE, Mme BOUILLON.

Secrétaire : Mr BRIARD

Pouvoir : Mme GODARD a donné pouvoir à Mme MOTTIN  
Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme GRUNY  
Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mr BERTIER  
Mr FLEURY a donné pouvoir à Mr ARBON

**2019/049 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Afin de tenir compte de la notification des dotations de l'Etat pour l'année 2019, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 1 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement

Dépenses : Art 678 (charges exceptionnelles) : + 93 404 euros

Recettes : Art 7411 (dotation forfaitaire) : + 15 536 euros  
Art 74121 (dotation solidarité rurale) : + 43 910 euros  
Art 74127 (dotation de péréquation) : + 33 958 euros

**2019/050 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'observation des Services de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité des actes budgétaires, informant d'un déséquilibre sur l'enregistrement des écritures d'ordre entre le chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) et le chapitre 040 (recettes d'investissement).

Cette écriture concerne l'article 6817 d'un montant de 2 850 euros relative à une inscription de provisions pour créances non-recouvrés.

Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 voix contre d'annuler cette écriture en prenant la décision modificative n° 2 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement

Dépenses : Art 6817 (dotations aux provisions) : - 2850 euros  
Art 678 (charges exceptionnelles) : + 2850 euros

## 2019/051 : BUDGET DIVERS BÂTIMENTS

Afin de pouvoir régulariser le règlement de la facture des travaux de climatisation du bâtiment Kiosque à Fleurs, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 1 suivante sur le budget annexe « Divers Bâtiments » :

### Section d'Investissement

Art 2313 (travaux) : - 5000 euros

Art 2135 (installations générales, agencement) : + 5000 euros

## 2019/052 : AVENANT CONTRAT DE TERRITOIRE

### **Signature de l'avenant n° 1 du contrat de territoire avec le Conseil départemental du Calvados.**

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 contre **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 du contrat de territoire 2017 – 2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## 2019/053 : FESTIVITÉS DU 75ÈME ANNIVERSAIRE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le détail des manifestations organisées au Moulin de Marcy à l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération le 22 et 23 juin prochain.

Chacun se félicite de l'enthousiasme de l'ensemble des participants.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des partenaires qui s'associera à cette manifestation. Une prochaine réunion de coordination sur le site est prévue le lundi 13 Mai 2019 dans la soirée.

### 2019/054 : MUSÉES

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la réouverture des Musées du 27 Avril jusqu'au 22 Septembre 2019.

2 agents saisonniers ont été recrutés pour le fonctionnement de ceux-ci : Mme Tiphaine FERRAND et Mme Isabelle LELIEVRE.

Le Conseil Municipal est conscient que des aménagements seront à prévoir pour permettre de relancer l'activité des musées.

### 2019/055 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA SUCRERIE A CAGNY

Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces ...) mais également l'activité de 1 000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le Conseil Municipal de la Commune du Molay-Littry soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

### 2019/056 : RÉCEPTION JUMELAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une délégation du jumelage de Lamonzie Saint-Martin le week-end de l'ascension du 30 Mai au 02 Juin 2019.

Ceux-ci seront reçus le jeudi 30 Mai 2019 à la Salle des Fêtes et l'Association a organisé pendant leur séjour diverses animations (sortie, repas en commun).

Le Conseil Municipal se réjouit de la réussite des échanges qui peuvent s'organiser au sein des jumelages pour renforcer les liens.

2019/057 : GROUPAMA

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que Groupama organisera au Module le Mardi 22 Octobre 2019 deux sessions sur le code de la route.

Ces tests ouverts à tous permettront à chacun de faire un bilan de ses connaissances.